

Jean-Pierre Sueur a défendu au Sénat un amendement stipulant que « *les affectations des étudiants issus de l'ENA s'effectuent sur la base d'un classement et conformément au principe d'égalité* ». Il a exposé que si les classements comme les concours peuvent « *présenter des inconvénients* », les procédures plus informelles qu'on veut leur substituer « *ouvrent la porte à la connivence et au favoritisme* ».

Jean-Pierre Sueur déplore que, suite aux déclarations de Jean-Jacques Hyst (UMP), président de la Commission des Lois du Sénat, cet amendement n'ait pas été adopté alors même que l'orateur de l'UMP en discussion générale, Josselin de Rohan, avait défendu, comme Madame Catherine Tasca au nom du groupe socialiste, une position identique à la sienne.

Il espère pouvoir revenir sur cette question lors de la seconde lecture de la proposition de loi sur la simplification et l'amélioration de la qualité du droit.

> Lire la [dépêche AFP](#).

.